

BUNGE (*Edouard-Gustave*), Négociant (Anvers, 16.10.1851-Eeckeren, 18.11.1927).

Il appartenait à une famille de grands commerçants établis à Amsterdam.

Prévoyant l'essor de la place d'Anvers et conscient des avantages qu'elle présentait, son père, Charles-Gustave Bunge, y avait ouvert une succursale en 1850.

Après un stage à l'étranger et un long séjour en Amérique du Nord, Edouard Bunge entra en 1875 comme associé de la firme, à l'âge de 24 ans. Avec une hardiesse et une clairvoyance remarquables, il orienta progressivement les activités de la maison vers les Etats-Unis, l'Amérique du Sud et plus spécialement vers la République Argentine. Les Etats-Unis se relevaient péniblement de la longue guerre de Sécession. Les Etats de l'Amérique du Sud, notamment la République Argentine, étaient encore des pays obscurs, théâtres de nombreux troubles politiques. Mais Edouard Bunge s'était rendu compte des richesses latentes du Nouveau Monde. Malgré les risques, il créa une filiale à Buenos-Aires en 1884, lorsque les destinées de la maison mère lui furent confiées. Sous l'impulsion de son frère, Ernest, et de son ami dévoué, M. J. Born, tout un réseau de puissantes affaires se fonda en l'espace de quelques années dans les deux Amériques : des entreprises de négoce et de transport, des plantations et des élevages, des industries diverses, des établissements bancaires pour assurer le financement d'une vaste organisation commerciale et industrielle.

Encouragé par Léopold II, Edouard Bunge créa la Compagnie Royale Belgo-Argentine, dont la Compagnie Maritime Belge poursuit actuellement l'objet en assurant notamment une liaison régulière entre la République Argentine, le Brésil et Anvers.

A cette époque, l'œuvre coloniale belge était à ses débuts. L'Etat Indépendant vivait des heures sombres. Les ressources provenant du premier emprunt et de la fortune du Souverain étaient épuisées. A partir de 1890, aux engagements sans cesse croissants inhérents aux progrès de l'occupation vinrent s'ajouter les dépenses impérieusement exigées par la campagne arabe, la répression des incursions mahdistes et l'occupation du Katanga.

Prescient des brillantes destinées du Congo, Edouard Bunge n'hésita pas à apporter au Souverain son concours le plus efficace avec les risques très graves qu'il impliquait. Aux heures critiques, lors des grandes difficultés de trésorerie, le Roi

fit fréquemment appel au dévouement qu'Edouard Bunge lui témoignait.

Appelé par le Souverain à organiser les échanges commerciaux entre la Belgique et l'Etat Indépendant du Congo et à assurer la vente des produits congolais, il y réussit au point que le marché d'Anvers rivalisa bientôt avec celui de Londres pour le caoutchouc et l'ivoire et devint même le premier marché d'ivoire du monde. Tout en sauvegardant jalousement les intérêts qui lui étaient confiés, toujours et en toute occasion il veillait à l'intérêt général de l'Etat du Congo et de la Belgique. C'était là une de ses grandes préoccupations.

Le grand Roi n'oublia jamais l'attachement qu'il portait à sa cause et l'honora de son amitié.

Lors de la création d'une section coloniale à la Chambre de Commerce d'Anvers, en 1909, Edouard Bunge en fut élu président. Il étendit son activité coloniale à d'autres régions, notamment à l'Afrique équatoriale française et à la Malaisie. Parmi les premiers, il entrevit l'avenir de l'industrie du caoutchouc et encouragea la culture rationnelle de l'hevea en Extrême-Orient. C'est encore Edouard Bunge qui, plus tard, à la demande du Ministre Franck, établit les fondations de la Compagnie Cotonnière Congolaise.

Mais ce réalisateur était également un homme de grand cœur dont le dévouement à la chose publique et la générosité inépuisable eurent maintes fois l'occasion de se manifester. Pendant la guerre 1914-1918, resté à Anvers malgré ses énormes intérêts à l'étranger, il se dépensa sans compter pour ses concitoyens. Jamais appel ne fut fait en vain lorsqu'il s'agissait d'une œuvre patriotique ou de soulager les misères des faibles et des souffreteux.

En décembre 1924, à l'occasion du cinquantième anniversaire de son entrée dans la firme, Edouard Bunge fit à l'Université Coloniale un don généreux en créant, à côté de la Faculté des Sciences politiques et administratives, la Section commerciale, appelée « Section Commerciale Bunge ». Dans la lettre qu'il adressa à M. L. Franck, Ministre des Colonies, pour lui faire part de cette fondation, il écrivait notamment :

« En contribuant à l'œuvre que vous avez créée, j'obéis à un sentiment de filiale affection à notre chère ville d'Anvers, où ma maison est maintenant établie depuis soixante-quinze ans, en même temps que je désire rendre hommage à notre grand Roi Léopold II, auquel j'ai été heureux de pouvoir apporter mon modeste concours dès le début de sa géniale entreprise. Je joins au Roi, dans ce sentiment, les hommes émi-

nents qui ont formé son entourage et qui, depuis, n'ont jamais failli au devoir de continuer sa belle œuvre, et avec qui j'ai toujours eu les relations les meilleures dont je m'honore. »

Au cours de la pénible maladie qui l'entraîna lentement vers la tombe, Edouard Bunge fonda avec les siens l'« Institut Médical Bunge », centre de recherches médicales et chirurgicales et clinique modèle dotée des perfectionnements les plus modernes de la science.

C'est dans son domaine d'Hoogboom (Eeckeren) qu'il mourut le 18 novembre 1927, à l'âge de 76 ans.

Comme le disait éloquentement M. Laude, Directeur de l'Université Coloniale, en s'adressant aux élèves de la XVII^e promotion « Bunge » :

« De l'examen des activités de M. Edouard Bunge, deux fortes impressions se dégagent :

» La première, c'est que ce grand négociant avait comme principe que la classe possédante n'a de supériorité que par la vertu, dans son sens originaire ou des quiritaires, c'est-à-dire par une énergie supérieure dans l'intelligence, le travail et les mœurs.

» La seconde, c'est que l'argent n'intéressait pas Edouard Bunge.

» Dans les entreprises, il aimait les joies que donne l'œuvre créatrice, les horizons qu'elles élargissent, le labeur et les responsabilités qu'elles impliquent, la vigilance qu'elles nécessitent, le perpétuel combat exigé à tous les instants pour éviter les embûches, vaincre, contourner les obstacles ou s'y adapter. Il voyait dans la fortune le moyen d'améliorer le bien-être de la collectivité et d'exercer la charité qui implique évidemment comme premier devoir celui de justice vis-à-vis d'autrui. »

Distinctions honorifiques : grand-officier de l'Ordre de Léopold II; commandeur de l'Ordre de Léopold; commandeur de l'Etoile Africaine; Commandeur de la Couronne d'Italie; officier de l'Ordre de la Couronne; porteur de la Médaille d'or décernée par le Comité National de Secours et d'Alimentation.

14 mars 1947.

E. Van der Straeten.

Le Journal du Congo, 17 février 1912 (biogr.). — *Mouvement géographique*, 1906, p. 550. — *Tribune congolaise*, 24 juin 1909, p. 1; 20 juillet 1916, p. 2; 31 janvier 1925, p. 3; 30 novembre 1927, p. 1. — Discours prononcé par M. L. Franck à l'occasion de la promotion de M. Bunge au grade de Grand-Officier de l'Ordre de Léopold II. — *Recueil financier*, Bruylant, Bruxelles, 1898.